

ACTIV METZ
Société par actions simplifiée
au capital de 75.000 euros
Siège social : 6, boulevard de Trèves – 57070 Metz
799 654 397 R.C.S. Metz

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 14 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

le quatorze mai,

la soussignée :

[...]

agissant en qualité d'associée unique de la Société (l'« **Associé Unique** »), titulaire de la totalité des actions composant le capital social de la Société,

a pris, sur invitation du président de la Société (le « **Président** »), conformément aux dispositions légales et aux stipulations des statuts de la Société (les « **Statuts** »),

et après avoir pris connaissance des documents suivants :

- les Statuts ;
- le projet de Statuts refondus tels qu'ils figurent en **Annexe 1** du présent procès-verbal (les « **Nouveaux Statuts** ») ; et
- [...].

les décisions se rapportant à l'ordre du jour ci-après :

1. Approbation des conditions d'adoption des présentes décisions ;
2. Refonte globale des Statuts ;
3. [...]
4. Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des conditions d'adoption des présentes décisions

L'Associé Unique :

- **décide** d'approuver expressément les conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises (sans délai préalable ou autre formalité) ;
- **donne acte** au Président que l'Associé Unique a eu toutes les informations nécessaires et dans un délai suffisant pour délibérer en toute connaissance de cause sur l'ordre du jour des présentes décisions ; et
- **renonce** sans réserve à tout droit, contestation, recours, quel qu'il soit à l'encontre de la Société et de son Président concernant les modalités de communication à l'Associé Unique des

documents d'information relatifs aux présentes décisions.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIÈME DÉCISION
Refonte globale des Statuts

L'Associé Unique, dans le contexte de l'Opération, connaissance prise des Nouveaux Statuts tels qu'ils figurent en **Annexe 1** du présent procès-verbal :

- **décide** de supprimer les articles 14 et 15 des Statuts ;
- **décide** de modifier l'article 23 des Statuts ; et
- **décide** de procéder à une refonte globale des Statuts et d'adopter article par article, puis dans leur ensemble les Nouveaux Statuts tels qu'ils figurent en **Annexe 1** du présent procès-verbal.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

[...]

QUATRIÈME DÉCISION
Pouvoirs pour formalités

L'Associé Unique **confère** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes du présent procès-verbal.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

[...]

Extrait certifié conforme par le président de la Société.

DocuSigned by:

C706ECDE03654E4...

Gymspa
Président

*Représentée par son président, la
société PHGC,*

*Elle-même représentée par son
président, Monsieur Philippe Herbette,
dûment habilité*